

L'OCCUPATION DU SOL

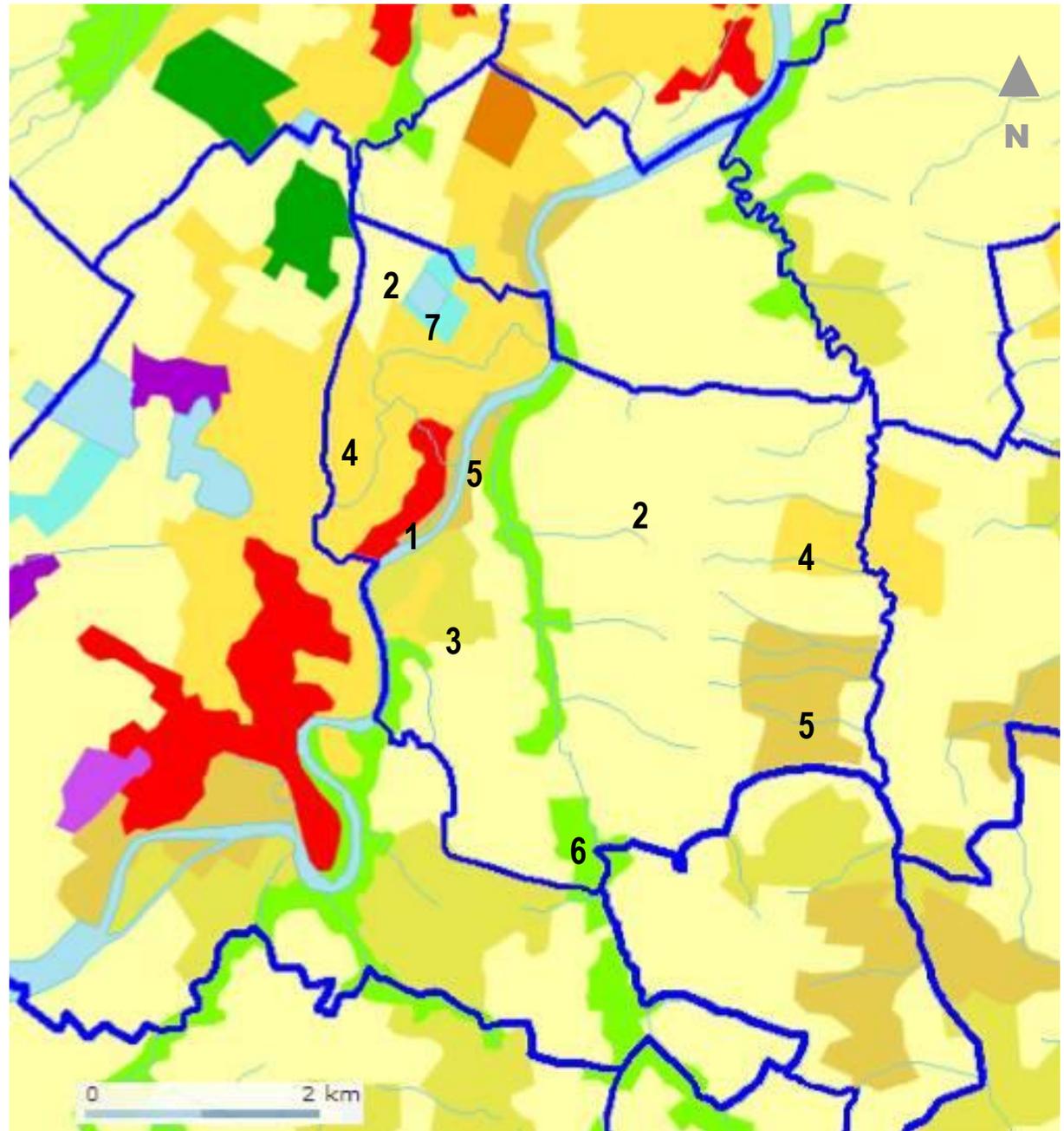
La plaine se distingue par une occupation très diversifiée qui peut être illustrée par l'importance de la superficie du secteur 4, pour lequel le développement de l'habitat et des activités, concurrence le maintien des activités agricoles. Cette occupation traduit un processus de mutation du territoire.

A l'opposé, les coteaux se caractérisent par une occupation très homogène : structure à dominante agricole, traversée par un milieu naturel lié à la présence d'un cours d'eau. Cette occupation traduit une certaine stabilité de ce secteur du territoire.

- **Organiser l'occupation de la plaine**
- **Préserver les coteaux**

- 1 – Zones urbanisées : 35,64 ha
- 2 – Terres arables : 1174 ha
- 3 – Prairies : 58,6 ha
- 4 – Systèmes culturaux et parcellaires complexes : 307 ha
- 5 – Surfaces agricoles entrecoupées d'espaces naturels : 160 ha
- 6 – Forêts de feuillus : 122,5 ha
- 7 – Plan d'eau : 25 ha

Données Corine Land Cover, 2006



Chapitre 2.

Evolution et prévisions

2.1. LA DEMOGRAPHIE

Evolution de la population entre 1999 et 2015

	1999	2010	2015
Population sans double compte	858	1 031	997
Evolution absolue		+ 173	- 34
Evolution relative globale		+ 20,2 %	- 3,3 %
Evolution relative annuelle		+ 1,7 %	- 0,7 %
Due au solde naturel		+ 0,2 %	+ 0,1 %
Due au solde migratoire		+ 1,5 %	- 0,8 %

Evolution de la répartition par classes d'âges entre 1999 et 2015

	1999	2010	2015	2010 / 2015
0 - 14 ans	175	215	176	- 18,1 %
15 - 29 ans	132	150	147	- 2 %
30 - 44 ans	213	248	203	- 18,1 %
45 - 59 ans	176	227	248	+ 9,3 %
60 ans et plus	162	191	224	+ 17,3 %

Mouvements de population entre 1990 et 2015

	1990	1999	2010	2015
Population sans double compte	772	858	1 031	997
Evolution absolue		+ 86	+ 173	- 34
Solde migratoire		+ 79	+ 153	+ 5
Solde naturel		+ 7	+ 20	- 39

► Les tendances

- Une forte croissance démographique au début des années 2000, qui s'essouffle par la suite : entre 1999 et 2010, la population augmente de plus de 20% sous l'effet conjugué d'un solde migratoire qui s'est renforcé et d'un solde naturel en légère amélioration. Par contre, entre 2010 et 2015, la croissance démographique se ralentit considérablement, conduisant à quasi stabilité de la population. A noter le solde migratoire qui devient même négatif.

Cette situation s'explique dans un premier temps par la facilité d'accès du territoire depuis l'A64, le prix du foncier, la qualité du cadre de vie et l'élargissement constant de l'aire urbaine toulousaine, et, dans un second temps par une offre foncière insuffisante par rapport à la demande, qui n'a pas permis l'installation de nouveaux habitants.

- Un rajeunissement de la population au début des années 2000 mais qui n'a pas perduré : le début des années 2000 se traduit par l'arrivée de familles avec enfants dont le chef de famille appartient principalement à la classe d'âges des « 30-44 ans » et par l'arrivée de retraités, occasionnant finalement un rajeunissement de la population. Après 2010, la stabilité démographique n'a pas permis à la population de se renouveler ; les habitants sont ainsi passés d'une classe d'âges à une autre, engendrant une diminution des moins de 15 ans et des 30-44 ans au profit des autres classes d'âges.
- Diminution de la taille moyenne des ménages : l'augmentation de la population au début des années 2000, avec l'arrivée de familles composées, a augmenté le nombre moyen de personnes par ménage avec une valeur de 2,7 en 2010. Par contre, la croissance ralentie se traduit par une baisse du nombre de personnes par ménage à 2,5.

➤ **L'évolution démographique illustre le développement soutenu de la commune au début des années 2000, qui s'est ensuite nettement ralenti.**

2.2. LA POPULATION ACTIVE

La population active entre 1999 et 2015

	1999	2010	2015	2010 / 2015
Population totale (2)	858	1 031	997	- 3,3 %
Population active totale	433	519	527	+ 1,5 %
<i>Actifs ayant un emploi (1)</i>	362	479	469	- 2,1 %
<i>Taux d'activité (1/2)</i>	42,2 %	46,5 %	52,9 %	--
<i>Taux de chômage</i>	16,3 %	7,7 %	11 %	--

Répartition socioprofessionnelle des actifs en 2010 et 2015

	2010	2015
Agriculteur	20	4 ³
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	53	39
Cadres, prof. Intellectuelles ou supérieures	57	81
Professions intermédiaires	114	122
Employés	122	135
Ouvriers	122	142

Lieu d'emplois des actifs ayant un emploi en 2010 et 2015

Lieu d'emploi	2010		2015	
Commune	79	16,5 %	74	15,7 %
Autre commune de Haute-Garonne	386	80,6 %	385	81,9 %
Autre département de la Région	11	2,3 %	10	2,1 %
Autre Région	3	0,6 %	1	0,2 %
Total	479	100 %	470	100 %

³ Donnée qui semble erronée. Le diagnostic agricole recense 16 sièges d'exploitation.

► Les tendances

- Arrivée d'actifs occupés : à partir de 1999, la population active totale augmente dans les mêmes proportions et le nombre d'actifs ayant un emploi augmentent plus rapidement que la population totale, dynamique confirmée par la baisse du taux de chômage. Cette tendance s'atténue cependant entre 2010 et 2015 et s'inverse même.
- Développement de l'activité féminine : en 2015, les femmes représentent près de 47% des actifs occupés, contre 44% en 2010.
- Affirmation des classes moyennes engagées dans le secteur tertiaire... : la répartition des actifs selon leur qualification en 2015 est révélatrice d'une population principalement engagée dans des activités de services. Ces actifs appartiennent majoritairement aux classes moyennes : employés, ouvriers et professions intermédiaires en premier lieu, puis professions intellectuelles, cadres, artisans et commerçants....
- ...et dépendantes des emplois de la zone d'emplois de Toulouse : entre 2010 et 2015, le nombre d'actifs qui habitent la commune et qui occupent un emploi dans une autre commune du département reste stable, la population ayant peu évolué. En 2015, ce sont 115 personnes qui travaillent dans la ville de Toulouse même.

L'évolution observée révèle :

- **la forte attractivité de la commune pour des actifs ayant un emploi.**
- **la baisse significative de l'emploi agricole, à tempérer toutefois avec les données issues du diagnostic agricole.**
- **la part constante d'actifs engagés dans le secteur tertiaire et dépendants des emplois extérieurs, symbole de l'intégration durable de la commune à l'agglomération toulousaine.**

2.3. LE LOGEMENT

L'évolution du parc logement entre 1999 et 2015

	1999		2010		2015	
Nombre total de logements	365		430		434	
Evolution absolue	+ 65		+ 4			
Evolution globale	+ 17,8 %		+ 0,9 %			
Résidences principales	321	88 %	383	89,1 %	400	92,1 %
Résidences secondaires	23	6,3 %	17	4 %	10	2,3 %
Logements vacants	21	5,7 %	29	6,9 %	24	5,6 %

Dynamique de la construction : logements autorisés entre 2008 et 2017

	Logements individuels purs		Logements individuels groupés		Logements collectifs		Total	SHON totale en m ²	SHON moyenne en m ²
	Nb	SHON	Nb	SHON	Nb	SHON			
2008	1	122	-	-	-	-	1	122	122
2009	2	285	-	-	-	-	2	285	142
2010	1	141	-	-	-	-	1	141	141
2011	4	604	-	-	-	-	4	604	151
2012	1	82	-	-	-	-	1	82	82
2013	4	754	-	-	-	-	4	754	188
2014	1	120	-	-	-	-	1	120	120
2015	2	211	-	-	-	-	2	211	105
2016	2	197	-	-	-	-	2	197	98
2017	4	512	2	217	-	-	6	729	121
Total	22	3028	2	217	-	-	24	3245	135

► Les tendances

- Une stabilité du parc logements : les résidences principales ont toutefois augmenté de 4,4% entre 2010 et 2015, au détriment des résidences secondaires et des logements vacants.
- Une nette diminution du rythme de la construction : 4 à 5 permis de construire autorisés en moyenne chaque année entre 1990 et 1998, près de 9 entre 1999 et 2004 et moins de 3 entre 2008 et 2017.
- Une faible diversification du parc de résidences principales : les années 2000/2010 ont conforté le processus de développement d'un habitat périurbain pavillonnaire (92% des logements autorisés sont des maisons individuelles) et consommateur de foncier, par exemple 6,7 ha entre 2009 et 2019, soit en moyenne 1900 m² de terrain par logement.

Le parc s'est peu diversifié : on compte 424 maisons individuelles pour 9 appartements, 54 logements en location, (chiffre stable par rapport à 1999), 1 seul logement HLM, 51 petits logements (3 pièces ou moins) ce qui, en plus des conditions d'emplois, peut expliquer le départ des jeunes adultes de la commune (les moins de 30 ans).

- **Le renforcement de l'attractivité communale au cours des années 2000 s'est traduit par un développement important du tissu pavillonnaire et une très faible diversification du parc logements.**
- **La mise en place du PLU doit être l'occasion de maîtriser et diversifier l'offre résidentielle, sur la base d'une gestion plus économe des sols, afin de répondre aux différents types de parcours résidentiels.**

2.4. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

► Les emplois locaux

Rapport emploi / population de la communauté de communes du Volvestre – 2015

Commune du canton	Nb emplois	Population	Nb d'emplois / Population 2015	Nb d'emplois / Population 2010
Bax	15	86	17%	16%
Bois-de-la-Pierre	131	425	31%	31%
Canens	10	55	18%	35%
Capens	214	677	32%	44%
Carbonne	2192	5502	40%	38%
Castagnac	35	630	6%	7%
Gensac-sur-Garonne	36	414	9%	8%
Goutevernisse	25	180	14%	9%
Gouzens	21	86	24%	18%
Lacaugne	32	205	16%	13%
Lafitte-Vigordane	142	1140	12%	10%
Lahitère	7	54	13%	15%
Lapeyrère	12	69	17%	15%
Latour	18	75	24%	20%
Latrape	45	356	13%	11%
Lavelanet-de-C.	180	621	29%	25%
Longages	449	2958	15%	14%
Mailholas	6	35	17%	23%
Marquefave	203	997	20%	20%
Massabrac	37	85	44%	42%
Mauzac	278	1245	22%	22%
Montaut	70	528	13%	12%
Montbrun-Bocage	82	482	17%	19%
Montesquieu-Volvestre	681	3080	22%	22%
Montgazin	23	194	12%	11%
Noé	949	2911	33%	29%
Peysseys	105	560	19%	15%
Rieux-Volvestre	736	2570	29%	29%
Saint-Christaud	28	251	11%	16%

⁴ Services aux particuliers, construction, santé, action sociale, commerce de détail, activités financières, transport de voyageurs.

Saint-Julien-sur-G.	57	539	11%	11%
Saint-Sulpice-sur-Lèze	549	2342	23%	27%
Salles-sur-Garonne	82	552	15%	13%
Total	7450	29904	25%	24%

► Les tendances

- Importance de l'emploi : en 2015, la commune compte 203 emplois pour une population de 997 habitants. Le rapport emplois/population atteint 20% (chiffre stable par rapport à 2010), situation qui traduit la fonction résidentielle de la commune.
- Une économie principalement résidentielle⁴

Les emplois communaux relèvent principalement d'une économie « résidentielle » qui permet de répondre à la demande de la population locale ou de personnes de passage : 58 établissements de commerce, transports et services divers sur un total de 109 établissements recensés au 31/12/2015.

Située en périphérie immédiate de Carbonne, l'offre de commerces et de services est toutefois peu développée sur la commune. Les activités recensées relèvent principalement des services aux particuliers : réparateur automobile, maçon, plâtrier, menuisier / charpentier, plombier / chauffagiste, électriciens, entretien de d'installations d'assainissement, terrassement / démolition, coiffeurs, infirmiers, assistante maternelle...

C'est sans doute le cas de la majorité des communes du canton, excepté pour quelques communes (Carbonne, Capens...) qui ont su diversifier leurs activités en particulier vers l'économie « productive »⁵.

⁵⁵ Agriculture, industrie, secteurs de l'énergie, services aux entreprises, transport de marchandises, commerce de gros... qui capte des revenus extérieurs au territoire local.

► Les autres activités

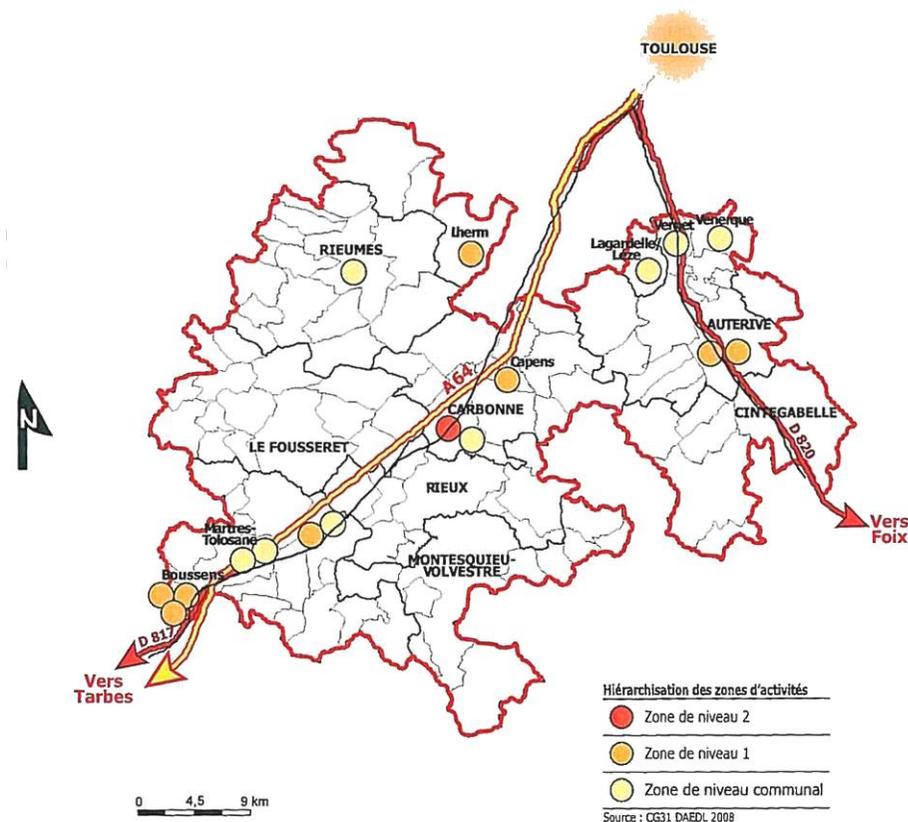
Le tissu économique se caractérise par la présence de quelques activités spécifiques : Société ovine de la Tour (intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants...), SOFIPA (vente et location de matériel incendie, de systèmes de sécurité...), Euralis Coopéval, seul établissement situé sur la zone d'activités implantée en bordure de la voie ferrée, qui constitue un des pôles de productions agricoles et de distribution du Groupe Euralis basé à Lescar (64).

Marquefave accueille également un établissement d'accueil d'enfants et d'adolescents en difficultés scolaires au Château d'Auribail qui regroupe diverses activités : Institut Médico-Educatif (IME) qui dépend de l'association Résilience Occitanie (RESO), Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), Internat et demi Internat (SESSD), Ecole spécialisée du Centre Médico Professionnel...

L'élaboration du PLU sera l'occasion de déterminer les orientations de développement des prochaines années. Si l'accueil, au coup par coup, de quelques activités dans le tissu urbain n'est à pas à exclure, la commune ne semble pas destiner à priori à au développement d'une zone d'activités artisanales.

- **Un développement des activités existantes à conforter**
- **Un accueil au coup par coup qui doit rester possible**
- **Une politique de développement artisanal qui doit avant tout s'inscrire dans une démarche concertée à l'échelle intercommunale.**

Schéma territorial des infrastructures économiques



Zone de niveau 2 : zone d'activités de haute qualité s'inscrivant dans une démarche environnementale et possédant des équipements destinés aux entreprises.

Zone de niveau 1 : zone d'activité de niveau intercommunal de vocation mixte.

Zone de niveau communal : zone essentielle à vocation artisanale et destinée à répondre à des besoins locaux.

► L'Agriculture ⁶

Contexte agricole : synthèse en chiffres

SAU	1 310 hectares	
<i>Dont non identifiée</i>	138 hectares	
<i>Surface en AB</i>	174 hectares	
<i>Surface en parcours</i>	76 hectares	
<i>Surface avec un plan d'épandage</i>	105,5 hectares	
	Exploitations agricoles avant leur siège sur Marquefave	Toutes les exploitations agricoles intervenant sur la commune
Nombre d'exploitations agricoles	16	31
<i>Dont exploitations professionnelles</i>	12	24
<i>Avec une installation moins de 4 ans ou à venir</i>	6 (2 en cours)	9
<i>Moins de 50 ans</i>	8	13
<i>En agriculture biologique</i>	2	3
<i>Avec un atelier d'élevage</i>	5	8
UTA	18	37
Projets dont ...	8	16
<i>... bâtiments</i>	3	5
<i>... agrandissement de la SAU</i>	4	5
<i>... conversion en AB</i>	0	2

⁶ *Éléments issus du Diagnostic agricole réalisé en 2019 par la Chambre d'Agriculture Haute-Garonne et annexé dans sa version complète au présent document.*

▪ Synthèse

La commune de Marquefave a conservé son caractère rural. L'espace agricole occupe plus de 2/3 du territoire communal.

31 exploitations agricoles cultivent des parcelles sur la commune, dont 24 exploitations dites « professionnelles ».

16 exploitations agricoles ont leur siège sur la commune de Marquefave.

L'activité agricole est dominée par des productions en grandes cultures. Les exploitations tendent à diversifier et à faire évoluer les productions et les pratiques notamment lors de reprises ou de nouvelles installations. Le développement de l'agriculture biologique, la diversification des productions avec l'intégration d'ateliers d'élevage ou de la vente directe en attestent.

L'activité agricole communale est dynamique :

- 77% des exploitations qui cultivent sur la commune ont une situation stable ou en phase de développement ;
- 77% sont des exploitations professionnelles ;
- Les 31 exploitations représentent 37 emplois directs (équivalent temps plein).

Le tableau de synthèse de l'agriculture du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamique des exploitations agricoles : installations récentes et à venir, projets de diversification. - Une majorité de chefs d'exploitation a moins de 50 ans. - Un espace agricole continu en rive droite de la Garonne, couvrant 69,2% du territoire communal. - Absence de déprise agricole. - Des exploitations agricoles structurées : appel aux CUMA, ETA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel agronomique des sols moyens sur la zone de coteaux. - Peu de foncier disponible pour l'agrandissement des exploitations agricoles. - Une zone de plaine morcelée par l'urbanisation.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Projets de développement de production d'énergie renouvelable : bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque. - Des projets de développement de vente directe et de l'agriculture biologique. - Des filières amont et aval à proximité des lieux de production. - Des espaces agricoles et des espaces boisés qui constituent une trame verte, et favorisent la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets urbains consommateurs d'espaces agricoles en zone de plaine sur des sols à bon potentiel agronomique. - Apparition d'incivilités envers les agriculteurs. - Des déplacements difficiles avec les engins agricoles sur les routes (sécurité).

■ Enjeux

La carte de synthèse localise les espaces qui présentent des enjeux du point de vue agricole, avec une hiérarchisation de ces enjeux.

Le traitement des données sur le parcellaire et les exploitations agricoles fait apparaître :

- 915,24 ha classés enjeux « Très fort »

Ils représentent 70% de l'espace agricole communal. Ces parcelles constituent, pour la plupart, de grandes unités de cultures et/ou forment un parcellaire regroupé facilitant les conditions d'exploitation. Ils sont classés en bonnes potentialités agronomiques et sont cultivés par des exploitations agricoles dynamiques, peuvent être certifiés en agriculture

biologique ou soumis à un plan d'épandage. Ces espaces devront être préservés.

- 301,11 ha classés enjeux « Fort »

Il s'agit de parcelles de plus petite taille, cultivées par des exploitations agricoles stables économiquement et/ou sans projet identifié à ce jour, ou avec un potentiel agronomique moyen. Elles constituent cependant des unités homogènes avec un réel intérêt économique. Elles font parties des espaces à préserver.

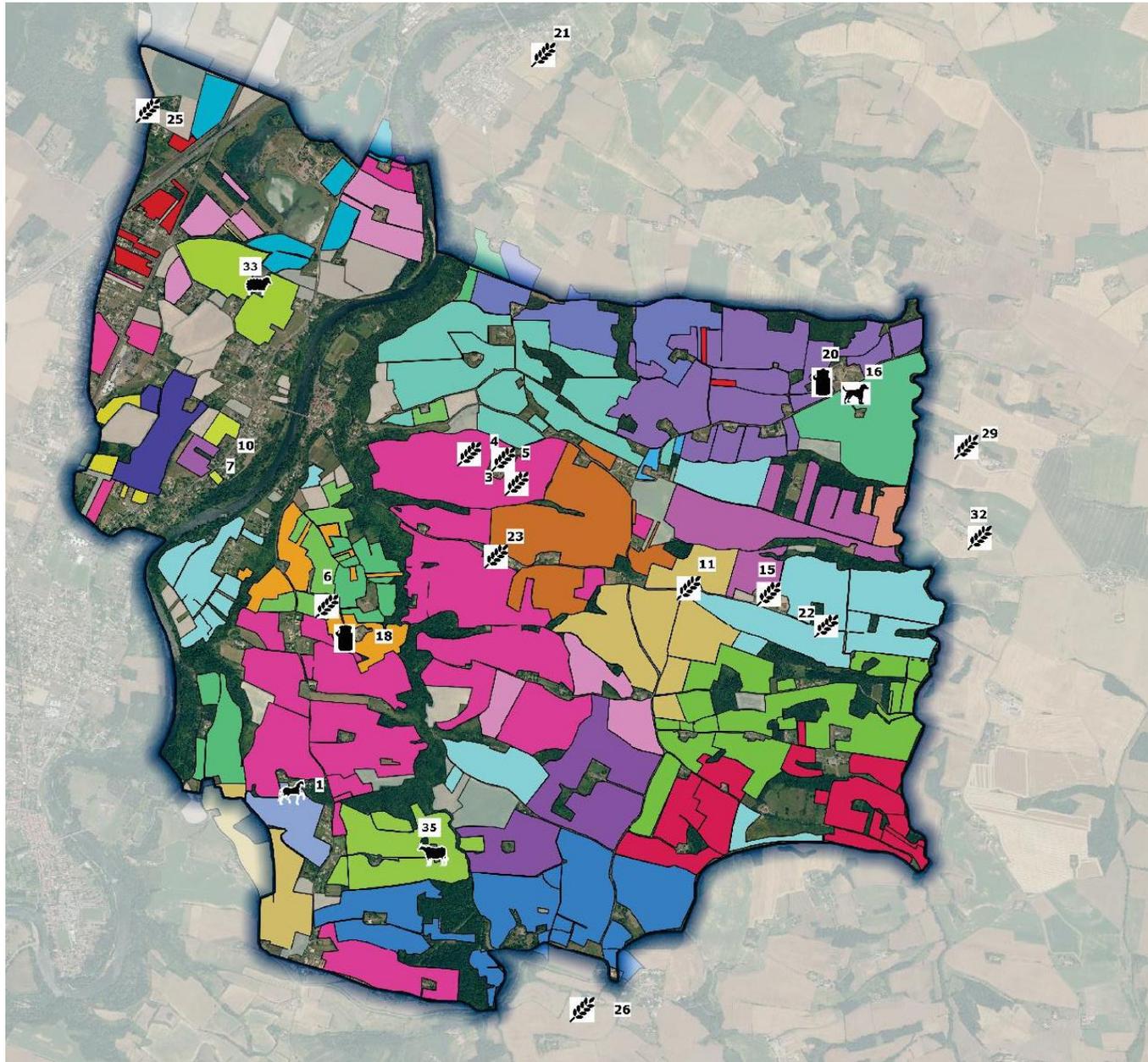
- 91,70 ha classés enjeux « Moyen »

Ils regroupent les parcelles de taille réduite et/ou formant un parcellaire éclaté. Elles peuvent faire partie des parcelles appartenant aux exploitations agricoles qualifiées de « patrimoniales ».

La carte de synthèse démontre que l'essentiel de l'espace agricole est classé en enjeux « très forts » et « fort », soit 93% de l'espace agricole. La commune veillera à pérenniser ces espaces lors des choix d'extension urbaine.

Le développement se fera prioritairement en extension du bourg avec des densités optimisées en vue de maintenir et d'affirmer son rôle de centralité. Les choix d'extension s'attacheront à donner de la lisibilité aux limites entre l'espace urbain et l'espace agricole.

C'est le cas en particulier dans le secteur de la plaine, entre le bourg et l'autoroute, qui voit l'urbanisation s'étendre de façon diffuse. Le futur PLU ciblera des secteurs prioritaires de développement afin de maîtriser le morcellement de l'espace agricole, et anticiper des conflits de voisinage qui pourraient se faire jour.



**DIAGNOSTIC AGRICOLE
DANS LE CADRE DE
LA REVISION DU PLU
DE LA COMMUNE DE
MARQUEFAVE**

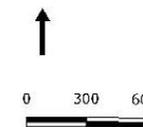
Le parcellaire et les productions
par exploitation

Les exploitations agricoles :

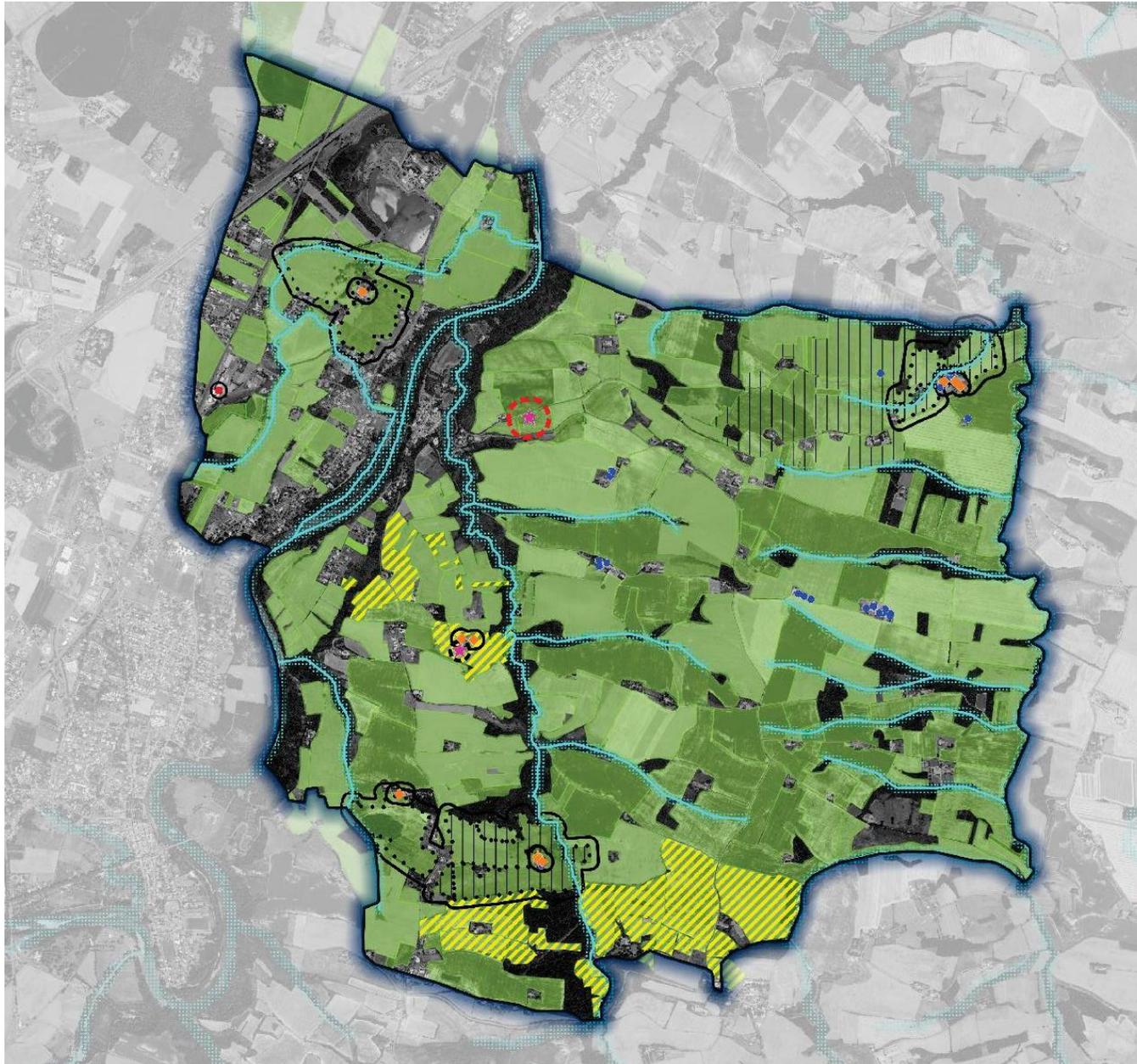
1	15	30
3	16	31
4	18	32
5	20	33
6	21	34
7	22	35
10	23	37
11	24	38
12	25	39
13	26	Non renseigné
14	29	

Les productions :

- Centre équestre
- Canins, félins
- Ovins viande
- Bovins viande
- Bovins lait
- Grandes cultures



Réalisation: Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne - Juillet 2019
 054 0260 2010 - Production végétale
 Enquêtes réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne - Juin 2019

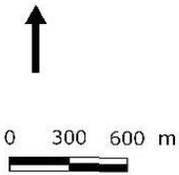


**DIAGNOSTIC AGRICOLE
DANS LE CADRE DE
LA REVISION DU PLU
DE LA COMMUNE DE
MARQUEFAVE**

Carte réglementaire

Légende

- Bâtiments agricoles
- ◆ Bâtiments d'élevage
- ★ Projets de bâtiments d'élevage
- ⊙ Silos Coopérative
- Péri mètre d'inconstructibilité : 50 mètres (RSD)
- ⋯ Parcours
- ▨ Parcelles en Agriculture Biologique
- ▨ Parcelles soumises à un plan d'épandage
- ⊞ Péri mètre d'inconstructibilité : 50 mètres (Projet RSD)
- ⊞ Péri mètre d'inconstructibilité : 100 mètres (Projet IC)
- Cours d'eau principaux
- ⋯ Péri mètre d'exclusion : 35 mètres
- Espèce agricole



Realisation: Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne - Juillet 2019
ISSN 2260-2016 © - Révision 2019
Enquêtes réalisées par le Centre d'Agriculture de la Haute-Garonne - Juillet 2019

**DIAGNOSTIC AGRICOLE
DANS LE CADRE DE
LA REVISION DU PLU
DE LA COMMUNE DE
MARQUEFAVE**

Carte des enjeux

Nécessité d'organiser l'urbanisation de ce secteur situé entre l'autoroute, la voie ferrée et la Garonne, afin de préserver les parcelles agricoles dont le potentiel agronomique est classé « très bon ».

Espace agricole préservé et continu, secteur à forte densité agricole au niveau du parcellaire :

- Continuité du parcellaire à préserver,
- Sièges d'exploitation à préserver : permettre les projets identifiés et leur développement à long terme.

Mener une réflexion de densification des zones « U ».

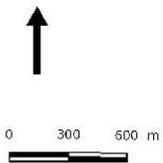
Hameaux non voués à l'extension urbaine

Légende

- Bâtiments agricoles
- ★ Sièges d'exploitation
- ◆ Bâtiments d'élevage
- ★ Projets de bâtiments d'élevage
- ⊙ Silos Coopérative
- Péri mètre d'inconstructibilité : 50 mètres (RSD)
- ⋯ Parcours
- ▨ Parcelles en Agriculture Biologique
- ▨ Parcelles soumises à un plan d'épandage
- ▨ Péri mètre d'inconstructibilité : 50 mètres (Projet RSD)
- ▨ Péri mètre d'inconstructibilité : 100 mètres (Projet IC)

Enjeux :

- Enjeu moyen : 91.70 ha
- Enjeu fort : 301.11 ha
- Enjeu très fort : 915.24 ha



Realisation Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne - Juin 2019
ISSN 2280-2010 © Reproduction interdite
Enquêtes réalisées par le Réseau d'Agroécologie de la Haute-Garonne - Juin 2017

▪ Préconisations

La commune devra privilégier la densification des espaces déjà bâtis (dents creuses et divisions parcellaires).

Les secteurs de développement devront être raisonnés, les densités dans ces secteurs devront être optimisées afin de limiter leurs surfaces et la consommation d'espace.

Les orientations du développement de l'urbanisation veilleront à limiter l'impact sur l'espace et les activités agricoles en prévoyant les extensions urbaines pour les 10 à 15 prochaines années, afin de donner aux exploitants des garanties sur la stabilité du foncier et d'éviter des comportements spéculatifs qui ont des effets sur le marché foncier agricole.

Elle veillera également à délimiter, de façon stricte, les limites urbaines au niveau du bourg et sur le secteur de la plaine de Garonne.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement devront intégrer des « espaces tampon » sur les parcelles constructibles situées en limites de parcelles agricoles : distance d'éloignement des constructions par rapport aux limites séparatives et plantations de haies écrans.

Concernant la matérialisation des trames vertes et bleues, nous préconisons leur représentation sous la forme de trame sur le plan de zonage, les espaces agricoles contribuant à la préservation des TVB.

La commune devra envisager des possibilités de résoudre ou réduire les problèmes évoqués par les agriculteurs lors des enquêtes : difficultés de circulation des engins agricoles, de voisinage.

2.5. LES SERVICES PUBLICS

La commune dispose d'une offre limitée qui dépasse toutefois le strict minimum qui caractérise bien des communes de même taille.

Aux services « basiques », comme la mairie, les écoles maternelle et primaire (Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Lacaugne), la salle des fêtes, l'église..., s'ajoutent des services complémentaires destinés à faciliter la vie des habitants au quotidien : cantine scolaire (110 repas par jour), halte-garderie, crèche intercommunale, médiathèque, terrains de sports et de loisirs (tennis, football, boulodrome)...

→ AEP – voir partie 2, chapitre 4.

→ Assainissement – voir partie 2, chapitre 4.

- ***Une offre de services publics dont la diversité est liée à des choix municipaux qui relèvent notamment d'une démarche intercommunale active.***

2.6. LES PROJETS TERRITORIAUX

► ***Conseil Départemental***

Projet de piste cyclable entre Bagnères de Luchon et Toulouse.

Travaux d'urbanisation (RD10).

Projet de réalisation d'un parcours pédestre de Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges (Via Garona).

► ***Commune***

Création d'un réseau d'assainissement collectif (Unité de traitement des eaux usées à Carbonne) : phase 1, réalisée en 2010 et phase 2, le village en rive droite, réalisée en 2017.

Mise en place de l'assainissement collectif impasse de l'Aouranède.

Création d'un atelier municipal.

Création d'un groupe scolaire.

Création d'un gymnase.

2.7. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE DES 10 DERNIERES ANNEES

La consommation foncière entre 2009 et 2019 à destination d'habitat (y compris voirie)

Type de consommation foncière	Surface consommée	Surface consommée en %	Constructions	Densité moyenne
Espace agricole	4,82 ha	72 %	21 logements individuels	4,4 logts/ha (2270 m ²)
Espace « naturel » (dent creuse)	0,26 ha	3,9 %	2 logements individuels	7,7 logts/ha (1300 m ²)
Jardin / parc (division parcellaire)	1,61 ha	24,1 %	11 logements individuels	6,8 logts/ha (1470 m ²)
TOTAL	6,69 ha	100 %	34 logements individuels	5,1 logts/ha (1960 m²)

La consommation foncière entre 2009 et 2019 à destination autre que l'habitat

Type de consommation foncière	Surface consommée	Surface consommée en %	Constructions
Espace agricole	0,46 ha	36,8 %	Mairie
Espace agricole	0,14 ha	11,2 %	Crèche intercommunale
Espace agricole	0,14 ha	11,2 %	Atelier municipal
Jardin / parc (division parcellaire)	0,51 ha	40,8 %	Restructuration du château d'Auribail
TOTAL	1,25 ha	100 %	

L'analyse de la consommation foncière a été menée sur la période 2009-2019 grâce à l'étude des permis de construire accordés sur la commune.

En 10 ans, la consommation foncière a été de près de 6,7 ha pour l'habitat et de 1,3 ha pour les autres destinations, à savoir des équipements publics et la restructuration du centre du château d'Auribail. La consommation d'espace agricole a été de 5,6 ha soit 70% de la consommation foncière totale.

Il est intéressant de noter que sur ces 10 dernières années, les deux tiers des nouvelles constructions se sont opérés au niveau des poches d'habitat isolé : 11 constructions en rive droite de la Garonne, essentiellement sur les coteaux (Tambouret, Le Barou, Saint-Quitterie et Carlès) et 10 constructions sur le secteur d'Escanat / Canaouero.

Cette tendance a contribué au mitage du territoire, qui plus est est fortement consommateur de foncier, et s'est traduite par des redécoupages parcellaires peu qualitatifs, sans lien avec l'existant.

Sur cette même période, il s'est également construit de nombreux bâtiments sans consommation foncière (garages, abris de jardins, extensions) et des changements de destination ont eu lieu, tant pour de l'habitat que pour des projets de plus grande envergure tels que des chambres d'hôtes avec restaurant ou salle de réception.

- **6,7 ha consommés pour 34 nouveaux logements, soit une densité moyenne de 5,1 logements par hectare (1960 m² par logement).**
- **Ces nouveaux logements ont consommé des terres agricoles à hauteur de 72%.**
- **Les phénomènes de densification de jardins concernent près du quart des nouvelles constructions.**
- **De nouvelles constructions principalement localisées sur les secteurs d'habitat isolé et fortement consommatrices de foncier.**
- **Sur les 10 dernières années, le développement urbain est marqué par un renouvellement des équipements publics : nouvelle mairie, crèche intercommunale, atelier municipal et restructuration du château d'Auribail.**

Bilan de la consommation foncière par rapport au SCoT Sud Toulousain

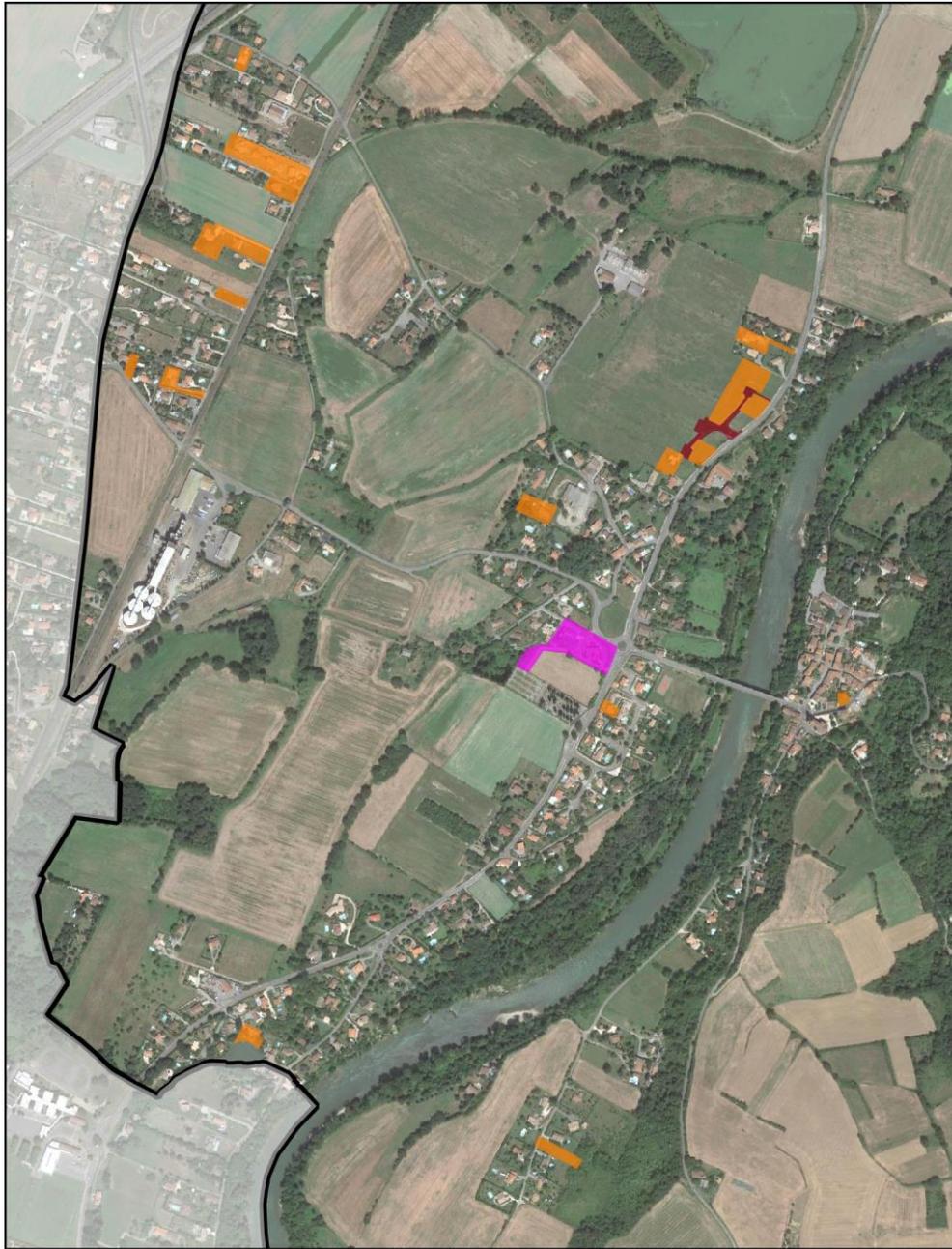
Depuis l'approbation du SCoT en 2010, il s'est construit 32 nouveaux logements.

Le SCoT a alloué à la commune une enveloppe de consommation foncière maximum de 20 ha sur la période 2010-2030 (y compris voirie, équipements publics, etc.), sur laquelle doit être appliquée une densité moyenne de 25 logements par hectare (hors voirie, espaces verts et rétention foncière).

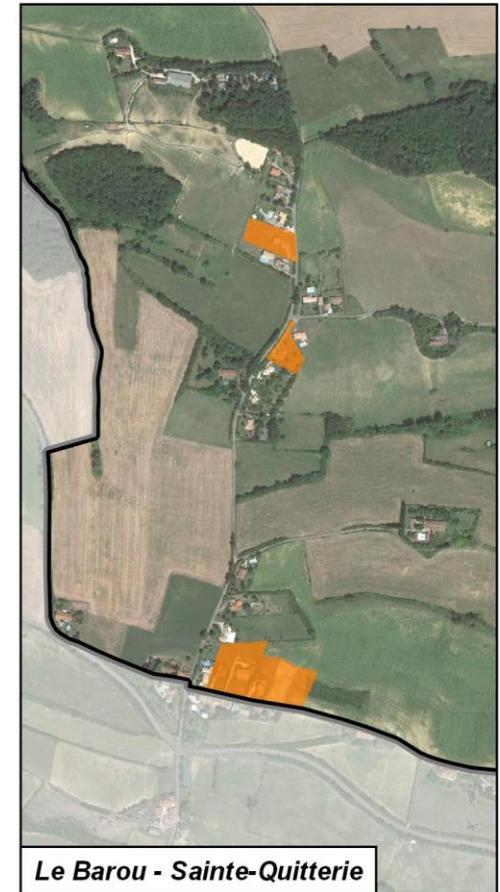
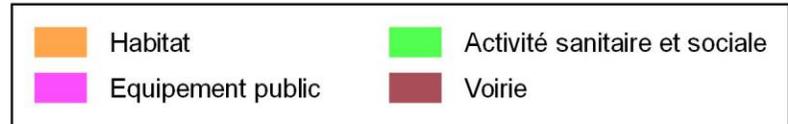
Toute construction effectuée en extension de l'urbanisation ou en comblement d'une dent creuse de plus de 1 ha doit être soustraite de cette enveloppe.

Ainsi, depuis 2010 il a ainsi été consommé 2,63 ha, correspondant aux 5 constructions opérées sur le secteur de Sainte-Quitterie et aux 7 premiers lots bâtis du lotissement de Saint-Hyppolite (voirie comprise).

La densité de ces 12 constructions correspond à une moyenne de 5,2 logements par hectare.

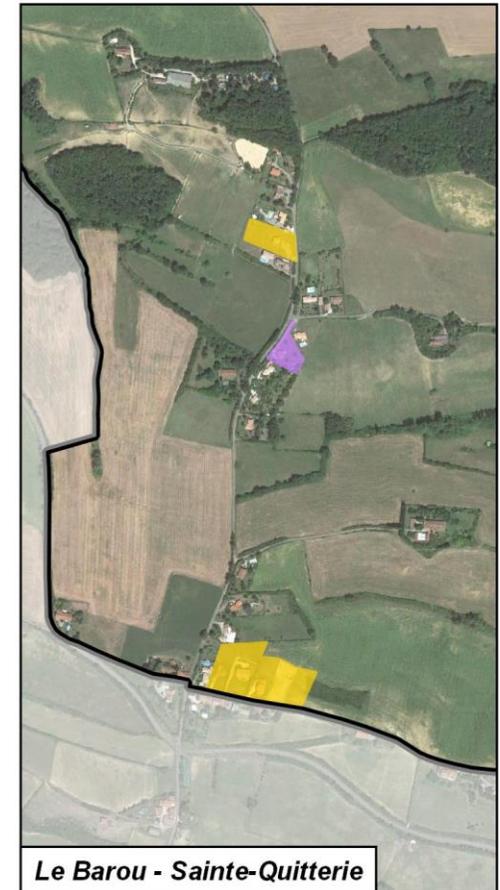
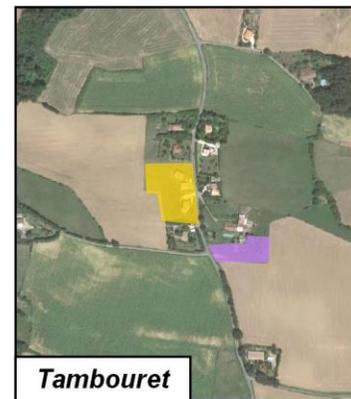
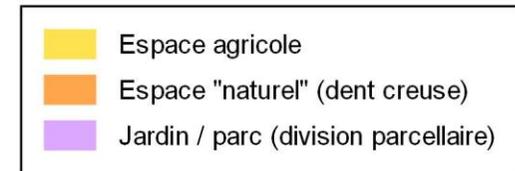


Localisation de la consommation foncière par type de destination entre 2009 et 2019





Localisation de la consommation foncière par type d'occupation du sol entre 2009 et 2019



2.8. L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION DES ESPACES URBANISES

L'analyse des capacités de densification des espaces bâtis a été menée en définissant l'enveloppe des espaces urbanisés de manière relativement continue, et correspondant à la tache urbaine, sans aucune considération des zones U qui avaient été définies dans le POS.

Les possibilités d'urbanisation ont ensuite été classées en trois catégories :

- Les parcelles non bâties, qui constituent des dents creuses au sein de l'espace urbanisé ;
- Les possibilités de densification de jardins particuliers, par redécoupage parcellaire, qui ont été définies en fonction des configurations des parcelles et des possibilités d'accès ;
- Le lotissement Saint-Hyppolite, en cours d'urbanisation.

Les capacités de densification des espaces urbanisés en juin 2019

Localisation des espaces urbanisés	CAPACITES DE DENSIFICATION			Total
	Dents creuses	<i>Dont dents creuses au sens du SCoT⁷</i>	Densification de jardins particuliers	
Centre ancien	0,07 ha	--	0,05 ha	0,12 ha
Secteur en rive gauche de la Garonne	2,85 ha	--	1,98 ha	4,83 ha
Secteur Escanat / Canouero	4,25 ha	3,20 ha	1,54 ha	5,79 ha
SOUS-TOTAL	7,17 ha	3,20 ha	3,57 ha	10,74 ha
Lotissement Saint-Hyppolite	0,74 ha	0,74 ha	--	0,74 ha
TOTAL	7,91 ha	3,94 ha	3,57 ha	11,48 ha

⁷ Dents creuses de plus de 1 ha.

- **Environ 11,5 ha de capacités de densification au sein des espaces actuellement urbanisés, soit plus de 15 ans de consommation foncière sur la base de la dynamique des 10 dernières années.**

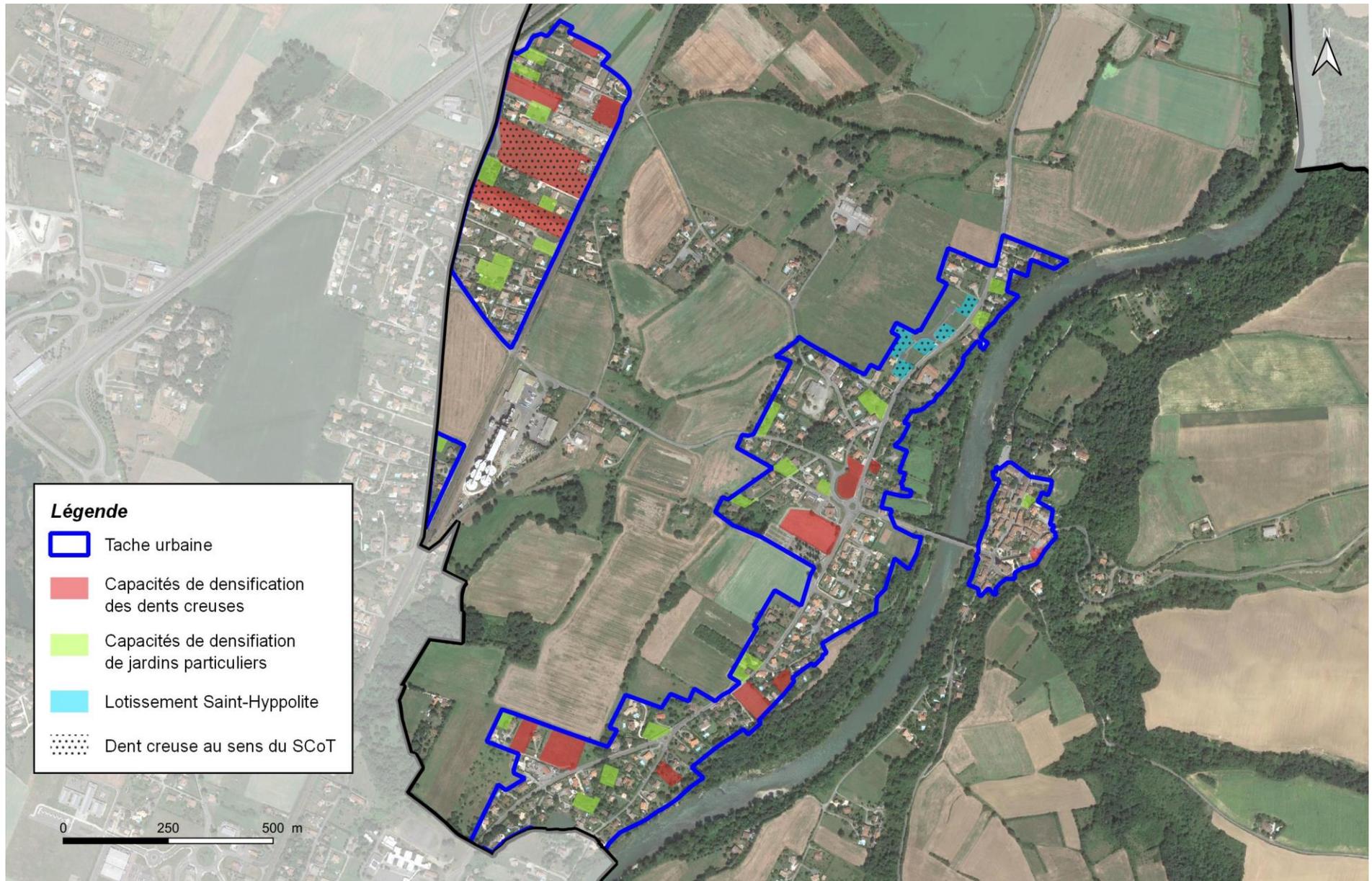
Densification de jardins : au regard de la tendance des 10 dernières années, on peut considérer que 25 % des possibilités de densification de jardins particuliers seront réellement mobilisés, soit aux alentours de 0,9 ha, correspondant à la production d'environ 6 logements.

Dents creuses hors lotissement : de même, conformément à la tendance passée, on peut considérer un ratio un peu plus important, aux alentours de 40 %, soit environ 2,9 ha, correspondant à la production d'environ 29 logements (1,3 ha pour les dents creuses au sens du SCoT).

Lotissement Saint-Hyppolite : actuellement en cours d'urbanisation, ce lotissement qui comprend 6 lots non encore bâtis, soit 0,74 ha, devrait s'urbaniser totalement à court terme. La densité moyenne y est de 8,1 logements par hectare.

- **Environ 4,5 ha réellement mobilisables sur ces capacités de densification au regard du contexte, dont 2 ha de dents creuses au sens du SCoT.**

Capacités de densification des espaces urbanisés en juin 2019



► **Synthèse (points 1.4 et à 2.7 à 2.8)**

Consommation foncière des 10 dernières années

- 6,7 ha consommés pour la création de 34 logements individuels soit une densité moyenne de 5,1 logements à l'hectare (1960 m²/logement),
- 1,25 ha consommés pour les autres destinations (donc hors habitat).

Potentiel foncier brut de densification des espaces urbanisés (intra-muros)

- 7,2 ha de parcelles vides (dont 3,20 ha au sens du SCoT),
- Environ 3,6 ha de densification de parcelles déjà bâties (réalisation d'une nouvelle construction après division parcellaire).
- Un lotissement en cours, avec 0,74 ha pour 6 lots restant à bâtir.

→ Soit au total, un potentiel de plus de 15 ans de consommation foncière sur la base de la dynamique des 10 dernières années.

Bilan au regard du SCoT Sud Toulousain

- 2,63 ha consommés sur l'enveloppe maximale de consommation foncière de 20 ha allouée pour la période 2010-2030, pour une densité moyenne de 5,2 logements par hectare.
- 3,20 ha de potentiel de densification par comblement de dents creuses de plus de 1 ha.
- Un lotissement en cours d'urbanisation, avec 0,74 ha restants, pour une densité moyenne de 8,1 logements par hectare.

« Durée de vie » d'un Plan local d'urbanisme

- Le PLU est un document évolutif appelé à être révisé en théorie tous les 10 ans. Dans le cas présent, l'échéance du PLU sera calée à 2035.

➤ **Le PLU, un projet de territoire pour les 15 prochaines années...**

➤ **...qui doit tenir compte du potentiel de densification des espaces urbanisés...**

➤ **... et ajuster la superficie des secteurs d'extensions urbaines en fonction des prescriptions du SCOT.**

PARTIE 2

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 1.

Les milieux naturels

1.1. LE RELIEF

Dans la plaine moyenne de la Garonne, la commune appartient au piémont pyrénéen du Volvestre. Son territoire de 1892 hectares s'étend des terrasses alluviales du fleuve aux coteaux molassiques du terrefort ariégeois.

La partie Est du territoire se caractérise par le modelé dissymétrique de la plaine. La rive gauche constitue un large relief subhorizontal, dont l'altitude varie entre 205 et 195 m selon un axe principal SE-NW. La présence de talus témoigne de l'encaissement progressif de la Garonne. La rive droite correspond à la zone de transition entre le pied des coteaux et la Garonne. Elle forme un relief à la physionomie très inégale : loupe de terres d'une largeur maximale d'environ 500 m à hauteur de « Carlès », très étroite bande de terres à hauteur du village. L'altitude varie entre 205 et 185 m.

A l'extérieur des méandres de la Garonne, la berge, sapée par le courant, constitue une falaise fluviale dominant le fleuve. A l'intérieur des méandres, elle se caractérise plutôt par un étagement progressif marqué par la présence de talus à l'exemple du secteur du Pradas.

La partie Ouest du territoire correspond aux coteaux molassiques. Leur modelé est principalement lié à la mise en place d'un réseau hydrographique secondaire, composé d'affluents de la Garonne. L'installation de ces cours d'eau, en particulier de l'Aunat et de l'Eaudonne, d'orientation N-S, a permis d'individualiser deux secteurs principaux des coteaux constituant l'ossature d'un relief dont l'altitude varie de 315 m à un peu moins de 210 m.

A l'Est, ces coteaux sont délimités par un versant abrupt, qui s'apparente par endroit à une falaise, et qui surplombe la plaine garonnaise de près de 70 m.

- **Un relief très structuré, marqué par l'alternance de la plaine et des coteaux.**
- **Des secteurs abrupts instables à préserver de toutes constructions ou implantations d'infrastructures.**

1.2. LA GEOLOGIE

Cette région géologique correspond à la zone de contact entre la partie méridionale du Bassin Aquitain et la bordure septentrionale des Pyrénées.

L'orogénèse tertiaire des Pyrénées, les glaciations quaternaires et les phases qui leur succèdent (érosion post-orogénique, développement d'un puissant réseau hydrographique...) ont façonné le cadre physique.

Les formations molassiques constituent ici le substratum des larges masses d'alluvions déposées par la Garonne et ses affluents. La mise en place de ces cours d'eau, avec en particulier les divagations et l'encaissement progressif de la Garonne, ont façonné la plaine et les coteaux molassiques du terrefort ariégeois tels que nous les percevons.

La plaine de Garonne : les terrasses alluviales du lit majeur et de la basse plaine

- la basse plaine (FZ1), qui s'étend sur 2 à 3 km en rive gauche, et sur quelques centaines de mètres en rive droite (secteur étroit entre le fleuve et le pied du coteau) : les alluvions forment une couche de cailloux venus des Pyrénées, de graviers et dépôts sableux très disséminés en lits ou lentilles et enfin de limons d'autant plus fins que l'on s'éloigne de la rivière.
- le lit majeur (FZ2) correspond à une zone très étroite de débordement de la Garonne. La composition des sols est légèrement plus complexe du fait d'une altération et d'une évolution pédologique plus marquées. A noter, la présence d'alluvions récentes sableuses qui commencent à se stabiliser sur la rive convexe des méandres.

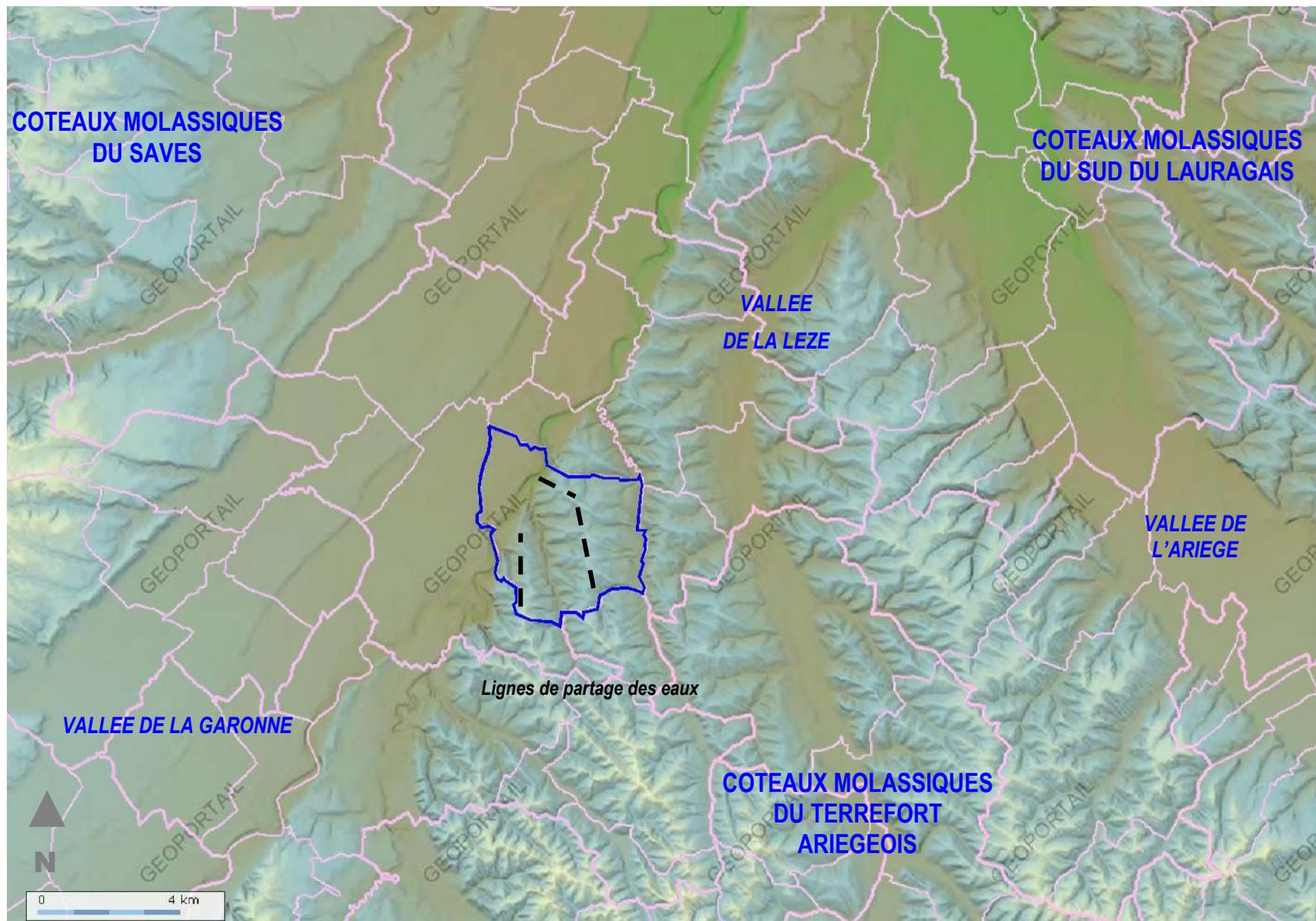
Les coteaux molassiques : leur base est formée de molasses, marnes et molasses (g3-2) qui sont affleurantes sur les versants qui dominent la plaine de Garonne et les vallées secondaires. La partie supérieure des coteaux correspond à des formations superficielles (mg) :

- éluviales, issues de la décomposition de la molasse supérieure des collines ; formées de débris grossiers, le plus souvent sableux, parfois caillouteux, et occupant les parties sommitales (mg-Re),
- colluviales issues de phénomènes très localisés d'éboulis, de solifluxion (mg-Rc)...

Les vallées secondaires se distinguent par la présence d'alluvions plus récentes (Fy et Fz).

- **Des terrains plutôt imperméables qui posent la question de la gestion des eaux pluviales.**

Le cadre physique



1.3. LE CONTEXTE CLIMATIQUE

La zone est sous l'influence du climat océanique atlantique, nuancé par les influences méditerranéennes ou montagnardes qui peuvent se ressentir à certaines périodes de l'année. Les principales caractéristiques de ce climat sont les suivantes :

- une hauteur moyenne de précipitations annuelles de 670 mm ; les périodes les plus pluvieuses qui s'étendent entre avril et juin puis septembre et novembre.
- des températures plutôt douces (avec des moyennes annuelles de 8,6°C pour les minima et 18,1°C pour les maxima) avec cependant des températures caniculaires l'été, près de 40°C en août, ou brièvement très froides l'hiver (jusqu'à -10°C entre décembre et février).
- des vents d'ouest dominants, apportant l'humidité atlantique, et une proportion non négligeable de vents d'Autan chauds et secs d'origine méditerranéenne.
- des effets de foehn, vent chaud et sec descendant des versants pyrénéens, qui provoquent des variations de températures surprenantes.

1.4. LES MILIEUX NATURELS

La spécialisation de l'agriculture vers la céréaliculture, le développement urbain qui a multiplié les secteurs d'habitat dans la plaine et la fin de l'exploitation du site des gravières constituent les éléments marquant l'évolution actuelle de la commune.

Ces dynamiques ont remis en cause l'équilibre entre la préservation des terres agricoles, le développement de l'espace urbain et le maintien des espaces naturels.

D'un point de vue environnemental, elles ont conduit :

- au maintien des milieux naturels structurants du site : couloir de la Garonne, versant boisé des coteaux qui dominent la plaine, vallée boisée de l'Eaudonne ;
- à une banalisation écologique de la zone agricole qui peut être illustrée par le mitage de la plaine et par une artificialisation et un recul des milieux naturels (réduction des boisements liée aux pratiques culturales – bois,

alignements, haies...) disparition de fossés, talus....

- à la création d'un plan d'eau (site des gravières), qui peut générer la mise en place de milieux naturels confortant la biodiversité communale.

1.5. LES ESPECES

1.5.1. La flore

Selon la carte des étages de la végétation, la commune se situe dans la zone de végétation subxérique qui est caractéristique des climats presque secs (subsecs).

Cette zone correspond à un étage « subméditerranéen tempéré » comprenant une dominante de chênaies pubescentes correspondant au climat semi-océanique de la région.

► La plaine

La Garonne

Elle se distingue en premier lieu par la présence des boisements et des zones humides liés à présence du fleuve.

Ces boisements présentent toujours une succession végétale typique qui peut se traduire sommairement par :

- des peuplements à bois tendre dans les zones humides en pied des berges de type saulaie – peupleraie et chênaie – ainsi que des îles et grèves avec des végétations annuelles des dépôts d'alluvions.
- des boisements à bois durs sur les talus, chênaie-frênaie-ormeaie ;
- des boisements de versants abrupts (communauté du robinier faux-acacia et du chêne sessile).

Ils constituent une zone de contact entre le milieu aquatique et le milieu terrestre qui garantit une **biodiversité importante**, et constitue un **paysage remarquable** lorsqu'il est perçu depuis les coteaux ou les terrasses.

Ces zones humides sont susceptibles de jouer de multiples rôles écologiques (continuité écologique, habitats, site de reproduction ou d'alimentation) et aussi d'assurer de multiples fonctions d'intérêt public tels que ralentissement des crues, maintien des berges, le filtre contre les pollutions, le soutien d'étiage.

Le plan d'eau des gravières

Lié à l'abandon et à la mise en eau de la gravière arrivée en fin d'exploitation, ce secteur, qui concerne une superficie d'environ 25 ha, n'offre pour l'instant qu'une végétation spontanée réduite. La colonisation du site sera facilitée par la proximité de la Garonne (milieux en contact sur la commune de Capens).

Le principal intérêt de ce site réside dans son potentiel : la richesse et la diversité des milieux seront étroitement liées au projet de requalification du site qui doit à présent être engagé par le propriétaire.

La zone de transition entre la zone agricole et l'espace urbain

Elle se caractérise par la présence de boisements qui doivent être considérés comme relictuels, et qui sont le plus souvent associés à la présence de l'eau (cours d'eau, fossé, zone humide) ou d'un talus. Le passage de l'A64 dans la pointe nord du territoire n'arrange pas la situation, cet axe générant une coupure écologique entravant la circulation des espèces.

Ces boisements constituent une trame végétale fragile qui doit être protégée.

► *Les coteaux molassiques*

Les boisements

La présence des boisements répond à l'organisation du relief : ils occupent le plus souvent les secteurs les plus pentus et les fonds de vallées : bois du versant des coteaux qui domine la plaine, et qui s'inscrit en continuité de la ripisylve du fleuve, et des principaux cours d'eau : Mès, Eaudonne, Aunat et leurs affluents.

La vallée de l'Eaudonne est d'ailleurs remarquable. Le bassin versant du ruisseau, doublé d'une ripisylve abondante, est jalonné de bois qui remontent le long des versants en suivant les vallées des ruisseaux secondaires. Ces formations végétales, variées et très complémentaires, constituent un ensemble boisé compact, centré sur le ruisseau. Cette vallée est un couloir majeur de circulation des espèces.

Comparativement, la vallée de l'Aunat offre une autre physionomie. Le profil de la vallée, beaucoup plus évasé, a permis une valorisation des terres par l'agriculture jusqu'au ruisseau. Cette situation a induit un morcellement des boisements : ripisylve à base de peuplier très étroite associée au cours d'eau qui souligne le fond de la vallée, bois épars, qui remontent assez haut sur les versants des affluents de

l'Aunat.

La série du chêne pubescent est la série représentative de ces coteaux molassiques et de ses sols argilo-calcaires variés : elle se développe dans les conditions sèches et ensoleillées, partout où l'exposition est favorable et la sécheresse du sol parfois assez accentuée.

Traditionnellement dans ce paysage agricole, les versants orientés au Nord et les espaces incultes étaient colonisés par des boisements majoritairement constitués de chênes pubescents accompagnés de sous-bois d'essences locales : cornouiller sanguin, sureau, noisetier, ormeau, prunellier sauvage, églantiers,...

La formation végétale dominante retrouvée sur le site est donc majoritairement constituée de futaies de chênes pubescents accompagnés de strates arbustives.

Ces écosystèmes forestiers abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Ils possèdent une stratification propre qui revêt une importance écologique particulière. En effet, les diverses hauteurs d'arbres sont utilisées par les animaux qui y vivent et s'y déplacent selon des horizons qui leur sont propres (multiplication des niches écologiques). De plus, ces boisements offrent des espaces aux animaux qui l'hiver, évitent de fréquenter les champs dont la terre est mise à nue. Ils trouvent alors abri et nourriture dans ces boisements.

Les landes et formations basses

La commune présente quelques landes sèches dont la composition se rattache à la série du chêne pubescent et qui sont soit des landes buissonnantes à prunellier, églantier et aubépine soit des landes à genévriers. Les pelouses sèches des coteaux rattachées à cet étage sont des pelouses à brome élevé, brachypode penné, hippocrépis à toupet et panicaut qui sont susceptibles d'abriter des orchidées.

➤ ***La préservation des refuges de la faune et de la flore locale sous les formes traditionnelles de ce territoire rural (ripisylve des cours d'eau, haies bocagères, lanières boisées, boisements en cordon ou en masse) constitue un enjeu environnemental majeur.***

Les milieux naturels



1.5.2. La faune

Les différentes formations végétales (bois, landes, milieux herbacés, haies, ripisylves, milieux aquatiques) ménagent des biotopes pour la faune sauvage constituée d'espèces diverses, souvent peu exceptionnelles, mais parfois plus rares et qui à cet égard sont des espèces protégées.

Globalement ce sont les milieux liés à l'eau et les bois de feuillus anciens qui offrent le plus grand intérêt faunistique : diversité et richesse plus grande, présence d'espèces remarquables, aires d'arrêt, axes de circulation préférentiels le long des cours d'eau...

► Les mammifères

Les grands mammifères présents sont surtout le chevreuil et le sanglier.

Les petits mammifères, plus divers, comprennent le renard roux, le lapin de garenne, divers mustélidés (putois d'Europe et furet - deux espèces protégées - blaireau européen, belette d'Europe, fouine...), le hérisson d'Europe (espèce protégée en France par un arrêté d'avril 2007). Sont aussi présents l'écureuil, la taupe, diverses musaraignes, divers rongeurs (loir, rats, lérot, souris...).

L'ensemble du corridor garonnais ainsi que les boisements riverains situés en rive droite constituent de plus un habitat potentiel pour les chiroptères (chauve-souris) inscrits à la Directive Habitats Natura 2000. A ce titre, on conservera un boisement continu et des arbres morts pour leur rôle d'habitat.

► Les amphibiens, reptiles et insectes

Divers reptiles et amphibiens liés aux milieux humides de la commune ainsi que de nombreux insectes, forment la base alimentaire d'oiseaux et de mammifères insectivores ou carnivores : lézards, couleuvres, vipère aspic, crapauds, grenouilles...

L'ensemble du corridor garonnais ainsi que les boisements riverains situés en rive droite constituent également un habitat potentiel pour le lucane cerf volant et le grand capricorne inscrits à la Directive Habitats. A ce titre, on conservera des arbres morts pour leur rôle d'habitat.

► L'avifaune

Les différents milieux rencontrés sur la commune constituent l'habitat de

nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires ou migrateurs. La plupart des espèces susceptibles d'être présentées sont protégées par les lois françaises ou européennes, notamment l'ensemble des rapaces.

- **Les milieux urbanisés** sont le territoire d'espèces communes, ubiquistes et peu farouches : merle, pie, mésanges, moineaux (domestique, friquet), étourneau, pinsons, faucon crécerelle, chouette effraie, pic vert, tourterelle turque, rouge-gorge...
- **Les milieux agricoles** incluant prés, champs, vergers et haies comportent des oiseaux inféodés aux milieux ouverts ainsi que des espèces des clairières et lisières forestières : bruant jaune, bruant zizi, bergeronnette grise, fauvettes (à tête noir, grissette...), alouette des champs (en déclin), hirondelle rustique, huppe fasciée, caille des blés (espèce en régression nationale), huppe fasciée, corbeau freux, et des rapaces de ces milieux ouverts ; chouettes effraie et chevêche, buse variable, faucon crécerelle, milan noir...
- **Les friches, landes et broussailles** sont le domaine de nombreux passereaux (tarier pâtre, fauvettes, chardonneret élégant, linotte mélodieuse, fauvette pitchou, pipit des arbres, cochevis huppé – rare - alouette lulu...) et sont un territoire de chasse pour des rapaces moins communs.
- **Les boisements feuillus** abritent des espèces très variées, la nourriture étant abondante et les sites de nidification nombreux : geai des chênes, pic épeichette, pic épeiche, sittelle torchepot, mésange bleue, grive musicienne, pinson des arbres, loriot jaune, loriot d'Europe, et rapaces divers (épervier d'Europe, buse variable, milan royal,...).
- **Les milieux aquatiques englobant, les cours d'eau, les étangs, les prés humides et les ripisylves les bordant** sont les milieux les plus riches du point de vue de l'avifaune. On peut y observer des espèces particulièrement inféodées à ces habitats et des migrateurs en automne et hivers : martin-pêcheur, mésange nonnette, bergeronnette printanière, héron, des rapaces moins communs comme le balbuzard pêcheur (espèce vulnérable), le busard cendré (en régression nationale) ainsi que quelques migrateurs (foulque, canards...).
- **Certaines espèces classées gibier** sont prisées par la chasse : la palombe (ou pigeon ramier, migrateur d'automne), la perdrix rouge, les grives, la bécasse des bois, l'alouette, la tourterelle, le faisan...

► **La faune piscicole**

Le territoire communal s'inscrit dans le dernier secteur de la Garonne accessible aux poissons grands migrateurs en aval de la chaîne des barrages faisant obstacle à la migration. Le lit de la Garonne est susceptible d'abriter des frayères à saumon. Le saumon est une espèce protégée par une Directive européenne. Potentiellement, la Garonne peut aussi accueillir des aloses, la truite de mer, des lamproies.

Les éventuels secteurs d'îles constituent également des habitats propices au toxostome, poisson sédentaire d'intérêt communautaire (inventaire 2007).

Au regard de ces enjeux, toute intervention dans le lit devra être menée avec discernement.

1.6. LES MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE

La commune est concernée par la présence d'espaces naturels remarquables classés en tant que tel, tous plus ou moins liés à la Garonne.

► **La Garonne – Site Natura 2000**

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

La Directive Habitat est une des deux directives européennes pour atteindre les objectifs Natura 2000. Elle établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat.

⁸ **Type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.**

Dans ce cadre, la Garonne et une partie de ses affluents (Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste) constituent une **Zone Spéciale de Conservation**.

Le document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) Garonne aval a ainsi été validé en 2010.

► **La Garonne – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

La Garonne est concernée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de mars 1990, qui s'applique également à l'Ariège, l'Hers vif et le Salat, et dont l'objectif est la protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs.

► **La Garonne – ZNIEFF**

La commune est concernée par la présence de trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

- Falaises de la Garonne, de Muret à Carbonne (type 1)⁸ ;
- La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère (type 1) ;
- Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau (type 2)⁹.

Bien que ne constituant pas un outil de protection réglementaire, le classement en ZNIEFF constitue un inventaire généralisé et régionalisé de la faune et de la flore qui a pour objectif d'encourager une prise en compte du patrimoine naturel dans la politique d'aménagement et de développement d'un territoire.

➤ **Des milieux naturels de grand intérêt qui doivent être protégés.**

⁹ **Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**